

GRAVIX

2024

Règlement

de

Depuis 1989

les

lauréats. Ainsi, ces 54 estampes ont été présentées dans différentes expositions et manifestations publiques.

Pour la dix-huitième fois, GRAViX organise une exposition collective de 10 artistes pratiquant la gravure, choisis par un jury

8 . Les neuf autres artistes reçoivent

A – Conditions de participation

Article 1^{er} Ce prix est ouvert à tout artiste :

- pratiquant la gravure
- résidant en France depuis au moins un an,
- sans condition de nationalité,
- âgé de moins de 41 ans, à la date du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 Aucun droit de participation n'est demandé. Cependant, chaque artiste doit verser un droit de participation dans le cas où elles sont expédiées.

Article 3 Chaque artiste doit présenter des estampes originales (noir et blanc ou couleurs).
toutes les techniques traditionnelles de l'estampe, taille douce (burin, pointe sèche, manière noire, eau-forte, aquatinte, vernis mou ...), ou taille d'épargne (gravure sur bois, sur linoléum ...) et carborundum sont acceptées.

Article 4 . Toutefois, les dimensions des œuvres ne doivent pas excéder 2 mètres.

Article 5 Les œuvres présentées doivent avoir été réalisées au cours des deux dernières années.

Article 6 Les œuvres ne correspondant pas aux conditions stipulées dans le présent règlement ne seront pas présentées au jury.

B – Dossier de candidature

Article 7 Contenu du dossier de candidature

Chaque candidat souhaitant participer au concours enverra un dossier de candidature, le vendredi 15 mars 2024 au plus tard, qui comprendra :

- Un curriculum vitae
- Un texte de 10 à 20 lignes présentant sa démarche artistique.
- La liste des 5 estampes présentées au concours indiquera le titre, la date, les techniques, le format. (voir Annexe 1)

Afin de faciliter chaque candidat enverra la liste des :

fdgravix@gmail.com

C - Modalités de dépôt ou envoi des œuvres

Article 8 Les artistes proposeront c au jury.

Article 9 La réception (déposées ou envoyées)
plastiques Pierre Soulages, 87 bis, rue du Petit Château 94220
Charenton-le-Pont. Métro Ligne 8, station Liberté.

Article 10 Horaires et dates

lundi 22 avril : 15 h - 18h 30

mardi 23 avril : 14 h - 18 h 30

mercredi 24 avril : 9 h 30 - 12 h / 14 h - 19 h

jeudi 25 avril : 9 h 30 - 12 h / 14 h - 18 h 30

vendredi 26 avril : 9 h 30 - 12 h / 14 h - 18 h 30

samedi 27 avril : 9 h 30 - 12 h / 14 h - 17 h

Article 11 en dehors de ces dates et heures.

Article 12 Un bon de dépôt sera remis ou expédié à l'artiste après réception de . Ce bon sera exigé lors du retrait.

Article 13

les prénom et nom de l'artiste, le titre, la (les) technique(s) employée(s),
la date d'exécution,

Article 14

dessin en bon état et au format adéquat. Une étiquette collée sur le carton à dessin mentionnera les éléments suivants : nom, prénom, éventuellement pseudonyme, adresse, numéro de téléphone (fixe et mobile), e- s échéant.

Article 15

participants (**aller et retour**), tous frais de port et taxes compris, sauf si venir les rechercher. Elles devront être protégées dans des emballages solides et récupérables pour la réexpédition. Ces emballages devront porter, comme le carton à dessin, les mentions obligatoires de reconnaissance visées à l'article 14. La colis.

Article 16

Il appartient aux participants de souscrire à toutes garanties utiles pour se prémunir contre les pertes, détérioration, vol ... qui pourraient survenir au cours du transport ou de l'expédition.

Article 17

réexpédition.

D – Le jury**Article 18**

Composition du jury

Le jury est du Fonds de dotation GRAViX et de spé collectionneurs, artistes, universitaires, journalistes).

Article 19

Le jury sélectionne 10 artistes. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 20

Choix du lauréat

Le jury choisit un lauréat parmi les 10 artistes sélectionnés.

Article 21

Le prix

GRAViX.

Un prix a accordé à chacun des neuf autres artistes au titre de leur sélection.

E – L'exposition

Article 22 Les 10 artistes sélectionnés a lieu à la Fondation Taylor du 16 mai au 8 juin 2024.

Le prix GRAViX sera remis au lauréat le soir du vernissage, le jeudi 16 mai 2024 à 18h.

ouverte du mardi au samedi de 13 h 30 à 19 h.

F - Retrait des œuvres

Article 23

Pour les artistes non sélectionnés, les mardi 7, jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 mai.

à l'Atelier d'Arts Plastiques Pierre Soulages, 87 bis rue du Petit Château à Charenton-le-Pont.

Pour les artistes sélectionnés, à la fin de l'exposition collective, à la Fondation Taylor au plus tard le mardi 11 juin de 14 h à 17 h.

En cas de retrait par un tiers, une autorisation signée par l'artiste sera exigée en plus du formulaire de dépôt.

Article 24

Les

Les organisateurs du Prix GRAViX déclinent toute responsabilité en cas de

Annexe 1

Fiche de renseignement

Pour faciliter le dépôt, nous vous prions de compléter très précisément ce document et de nous l'envoyer par mail, au plus tard le vendredi 15 mars 2024 à l'adresse suivante :

fdgravix@gmail.com

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Nationalité :

Adresse :

.....

.....

Date de naissance :

Tél. : Portable

e-mail :

. **Liste des 5 œuvres** correspondant aux conditions stipulées aux articles 3, 4, 5, du présent règlement, qui devront être déposées ou adressées à **l'Atelier d'Arts Plastiques Pierre Soulages / 87 bis rue du Petit Château / 94220 Charenton-le-Pont** (même adresse postale).
01 46 76 48 21 - 01 46 76 48 22 - 01 46 76 48 23. Métro Liberté ligne 8

Accueil : lundi 22 avril : 15 h - 18h 30, mardi 23 avril : 14 h - 18 h 30,
mercredi 24 avril : 9 h 30 - 12 h / 14 h - 19 h, jeudi 25 avril : 9 h 30 - 12 h / 14 h - 18 h 30,
vendredi 26 avril : 9 h 30 - 12 h / 14 h - 18 h 30, samedi 27 avril : 9 h 30 - 12 h / 14 h - 17 h

Liste des œuvres qui seront remises ou envoyées pour présentation au jury de GRAViX

	Titre de l'œuvre	Date	Technique détaillée	Format de la feuille	Prix public
1					
2					
3					
4					
5					

Date :